Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	10 - 2019			
Séance	ordinaire			
Date	25 septembre 2019			
Lieu	Crans-près-Céligny, caveau communal			
Heure	20h00	Fin de séance à 21h05		
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)			
Distribution : aux personnes ci-dessous				
Prochaine séance	27 novembre 2019 à 20h – Caveau communal de Crans			
Présent(e)s	Bossert Henri (Prés) Président Soldini Sacha Vice-prés. Bochud Georges Cretegny Pierre Chauvet Christine Scrut /supp de Bourbon Parme Louis Favre Suzanne Girard Sven Kaspar Alexandre Miéville Michèle Ramel Ione Schnider Rudolf Vuille Jean-Pierre Scrutateur Vuagniaux Christine Widmer Yonnel Faraut-Linares Roxane (RLF) CoDir Faillettaz Jean-Luc (JLF) CoDir Durgnat-Levi Alice (AD) CoDir Faillettaz Sébastien (SF) Secr.génér	Excusé(e)s Absent(e)s Démission	de Perrot Léon Durgnat Hervé Hainard Jean-Michel Vioget Karadag Corinne Scrutatrice Patelli Pierre Tschuy Frédéric Scrut /supp	

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal PV09-2019, séance du 8 mai 2019 2
3. Assermentation de M. De Perrot et M.Durgnat 2
4. Approbation de l'Ordre du jour (points 9 sans objet) 3
5. Communications du bureau du Conseil 3
6. Élections statutaires 3
7. Communications du Comité de Direction 3
8. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ 4
9. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ 4
10. Rapports des commissions 4
11. Préavis, informations du CoDir 4
12. Divers - *En rapport avec les objets traités lors de la séance* 5

Le Président ouvre la séance en saluant le CoDir et son secrétaire général, les membres du conseil ainsi que le Cdt Olivier Rochat de la Police de Nyon.
Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil intercommunal de la PNR.

Délibérations :

1. Appel

Démission de M.Frédéric Tschuy, Nyon, scrutateur suppléant, suppléant à la CoGest.
Son remplaçant est M.Léon de Perrot. Le remplaçant de M.Juzgado est M.Hervé Durgnat.

Effectué : ***15 présents, 4 excusés, 1 absent***

2. Approbation du procès-verbal PV09-2019, séance du 8 mai 2019

Le procès-verbal soumis pour approbation, page par page. Il ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté par 12 voix, 2 abstentions**

3. Assermentation de M. De Perrot et M.Durgnat

Sont excusés, reporté

4. Approbation de l'Ordre du jour (points 9 sans objet)

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Le point 3 est retiré.
Le préavis 6/2019 n'a pas pu être traité, il est retiré. Informations au point 5.
Les points 8 & 9 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir

Décision : **accepté tacitement**

5. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Remerciements et félicitations à l'état-major, CoDir et les collaborateurs de la PNR pour l'organisation de la fête des 5 ans de la PNR du 21 septembre 2019.

27 novembre 2019 au caveau communal de Crans à 20h00, séance extraordinaire, **(voir infos du Codir).**

Annonce des dates des Conseils de 2020
8 avril – mercredi à 20h00
23 septembre - mercredi à 20h00
Annonce des dates de séance pour la CoGest de 2020
18 mars – mercredi à 20h00
25 mars – mercredi à 20h00 (date de réserve)
26 août – mercredi à 20h00
2 septembre – mercredi à 20h00 (date de réserve)

6. Élections statutaires

Le vice-président prend la présidence.
M.Crétegny propose M.Bossert qui accepte d'être candidat pour une réélection à la présidence.
Le Président, M.Henri Bossert est réélu tacitement par acclamation.

Le président prend son poste.
Il propose M.Sacha Soldini qui accepte d'être candidat pour une réélection à la vice-présidence.
Le vice-Président, M.Sacha Soldini est réélu tacitement.

CoGest, les membres acceptent d'être candidats pour un nouveau mandat.
Sont réélus à l'unanimité des votants : Mme Corinne Vioget Karadag, M.Pierre Crétegny, M.Rudolf Schnider. Les suppléants, M.Girard, M. de Bourbon Parme et M. Widmer (sous réserve de son acceptation) **sont élus tacitement et par acclamation.**

Deux scrutateurs sont élus à l'unanimité des votants : Mme Chauvet et M. Vuille.
Deux scrutateurs suppléants sont élus à l'unanimité des votants : Mme Vuagniaux et M. de Bourbon Parme.

7. Communications du Comité de Direction

RFL : Remerciement pour la participation des membres du Conseil à la fête de 5 ans de la PNR. Les démonstrations ont fait découvrir, à une partie de la population, les prestations des policiers. Une forte participation des enfants aux activités est réjouissante.
La conseillère d'Etat, Mme Métraux, a fait l'honneur de sa présence lors de cet anniversaire.

Préavis 06/2019 Odyssée : le dossier est suspendu afin d'obtenir une réponse du canton. Concrètement, la PNR, la Police du nord vaudois et Lausanne souhaitent obtenir la garantie, de la part du canton, que les coûts du projet sont forfaitaires. Une éventuelle augmentation de ceux-ci devant être assumés uniquement par le canton.

La séance extraordinaire annoncée au point 5 devra être confirmée. Son annulation n'est pas exclue.

8. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert

9. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert

10. Rapports des commissions

5/2019 – Budget 2020 (CoGest)

M.Schnider : fait lecture des conclusions du rapport et relève l'avantage en termes d'efficacité et d'efficience dans les séances de pouvoir poser les questions par écrit au préalable. Il remercie par la réactivité dans les réponses.

M.Soldini : hausse des coûts dans l'utilisation du système SAGA.
SF : l'augmentation a été lissée dans la planification (5 -6 ans) pour atteindre une stabilisation

M.Girard : 600.3011.01 – constat d'une hausse régulière.
RFL : fruits des grosses manifestations (manifestations sportives - par exemple cyclisme, festivals, etc…). L'engagement des auxiliaires de stationnement évite d'accaparer Police secours pour des prestations qui demande un niveau de formation différent.

M.Girard : 600.3050.00 – constat d'une hausse.
RFL : la hausse est dépendante de la sinistralité.

M.Ramel : annonce s'abstenir de voter afin de préserver son impartialité. Il est nommé par le Conseil communal de Nyon dans la fonction de président de la commission qui doit traiter le Postulat de M.Carrard. Ce dernier estime que les coûts de la PNR sont trop élevés.

Prés : demande une amélioration de la lisibilité sur les comptes détaillés.

Constate qu'il n'y a plus de question, fait la lecture des conclusions et ouvre le vote.

Rappelle que les commissionnaires doivent prendre connaissance des dossiers avant les séances et préparer leurs questions.

Décision : **accepté par 13 voix, 1 abstention**

6/2019 – Projet ODYSSEE (Equip)

Prés : voir point 4 du PV

11. Préavis, informations du CoDir

néant

12. Divers - *En rapport avec les objets traités lors de la séance*

M.Vuille : qui a le droit de circuler sur les trottoirs et qui sur la route ?
RFL : les trottoirs sont pour les piétons, les trottinettes sont tolérées pour les petits enfants
Cmdt : certaines trottinettes électriques (max 20hm/h) sont admises sur les trottoirs. Les jeux sont interdits sur les trottoirs.

M.Kaspar : les skatebords sont-ils des jeux ?
Cmdt : les agents doivent faire preuve de discernement dans leurs évaluations, la vitesse et comportement sont à prendre en compte. En principe, ils sont interdits sur la route et sur le trottoir.

Mme Vuagniaux: précise que les panneaux bleus sont présents, les vélos doivent circuler sur la piste cyclable.

Prés : Remercie M.Schnider pour son implication et le soin avec lequel il traite l'étude des dossiers de la CoGest.

Clôt la séance.

Les coquilles orthographiques mentionnées sur le PV11-2020 aux points 6 et 10 ont été corrigées.
RB/21.07.2020